

Un outil diplomatique rénové et renforcé pour une meilleure prise en charge de nos objectifs

2005-04-19 18:47:17

UN OUTIL DIPLOMATIQUE RENOVE ET RENFORCE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE NOS OBJECTIFS.

La prise en charge efficace des nouveaux objectifs de la diplomatie malienne nécessite un renforcement des capacités de l'outil diplomatique.

Des efforts importants ont été accomplis, à cet égard, qui ont porté, notamment, sur la restructuration des services centraux, l'extension de la carte diplomatique et l'adoption d'un « plan de carrière. »

Ces efforts ont commencé de montrer leurs limites puisque le ministère des Affaires étrangères souffre de nombreux dysfonctionnements dus, notamment, à l'inadéquation de certaines structures, une insuffisante coordination entre les services et entre ceux-ci et les postes, l'imprécision des objectifs assignés à ceux-ci et la non-évaluation des résultats obtenus par les postes.

Pour remédier à cette situation :

- poursuivre la rationalisation des structures et des procédures ;
- redonner au ministère des Affaires étrangères son rôle éminent de coordination de l'action extérieure de l'Etat ;
- mieux organiser la représentation du Mali à l'étranger ;
- mobiliser davantage les agents du département ;
- renforcer les moyens budgétaires.

1. Poursuivre la rationalisation des structures et des procédures

Cet objectif sera atteint par l'édiction des mesures ci-après ;

- Traduire en attributions normatives les orientations nouvelles de la diplomatie malienne en veillant, d'une part, à l'adéquation des missions et attributions conférées par le décret fixant les attributions des membres du gouvernement avec celles des textes relatifs aux structures du ministère ; à cet égard, une relecture des textes de création et d'organisation desdites structures est envisagée.
- Redonner son véritable sens à la mission des ambassadeurs.
Cette mesure appelle la mise en œuvre d'un programme d'action définissant les objectifs poursuivis par chaque poste et les moyens qu'ils supposent. Ce programme sera approuvé par le département (lettre de mission), qui en suivra l'exécution à partir d'un véritable processus de rendre compte.
- Dynamiser le réseau diplomatique par l'amélioration de l'information destinée aux postes, la tenue régulière de la Conférence des Ambassadeurs, l'organisation de séminaires diplomatiques ouverts à des personnalités, administrations ou entreprises extérieures sur un thème à définir.

2. Redonner au ministère des Affaires étrangères son rôle éminent de coordination de l'action extérieure de l'Etat.

Une meilleure coordination de l'action internationale du Mali est un gage d'efficacité et de crédibilité.

A cet égard, le rôle du ministère des Affaires étrangères est primordial et nous agissons pour qu'il soit confirmé.

3. Mieux organiser la représentation du Mali à l'étranger.

Le Mali compte aujourd'hui :

- 30 ambassades se répartissant comme suit :

• **Afrique** : 16 dont 07 en Afrique de l'ouest, (Abidjan, Conakry, Dakar, Accra, Abuja, Nouakchott et Ouagadougou), 05 en Afrique du nord (Alger, Rabat, Le Caire, Tunis et Tripoli), 02 en Afrique australe (Pretoria et Luanda), 01 en Afrique centrale (Libreville) et 01 en Afrique orientale (Addis Abeba) ;

• **Europe** : 06 (Paris, Bruxelles, Rome, Berlin, Moscou, Genève)

• **Asie** : 04 , (Pékin, Ryadh, Téhéran et Tokyo) ;

• **Amérique** : 04 (Washington, New York, Ottawa et Cuba.)

- 09 consulats dont 08 consulats généraux (Abidjan, Paris, Tamanrasset, Khartoum, Brazzaville, Malabo, Djeddah et Niamey) et 01 consulat (Bouaké)

Une cinquantaine de consuls honoraires.

Ainsi, malgré les moyens limités, le Mali assure sa présence sur tous les continents.

Toutefois, la répartition actuelle de nos missions diplomatiques et consulaires révèle qu'elle repose sur un certain déséquilibre, et ne semble pas correspondre aux réalités géostratégiques et économiques consécutives aux mutations intervenues dans l'ordre international et à l'évolution qualitative de certains pays.

A cet égard, le Mali est absent de l'Asie du sud-est, et de l'Amérique du sud où, pourtant, émergent des puissances économiques (Malaisie, Brésil) avec lesquelles notre pays peut tirer grand profit.

De même, le Mali gagnerait à être représenté dans un des pays nordiques.

En ayant à l'esprit ces considérations :

- nous proposerons une mise à jour de la carte diplomatique ;
- nous expérimenterons de formules nouvelles de représentation (postes d'expansion économique, Missions commerciales).

4 Mobiliser davantage les agents du département.

L'efficacité de la diplomatie malienne sera grandement assurée avec un personnel compétent et motivé.

A cet effet, nous agissons dans trois directions :

- **Professionaliser davantage les agents en ;**

- instituant des stages pratiques dès l'entrée au Département ;
- encourageant la formation permanente - droit et devoir de chaque agent - compte tenu des évolutions techniques et économiques ainsi que des changements d'affectation;
- en favorisant le perfectionnement linguistique;
- développant la formation à l'informatique;
- entreprenant une réflexion approfondie sur les polyvalences dont le Département a besoin pour le moyen terme, c'est-à-dire les dix ans à venir;
- connaissances de plusieurs zones géographiques, connaissances des dossiers techniques, connaissances linguistiques, expérience de gestion etc ...

- **Rationaliser la gestion des carrières**

Cet objectif vise à offrir de véritables perspectives de carrière aux agents du Département et améliorer l'efficacité des postes, à travers :

- d'institutionnalisation d'un système d'évaluation périodique des agents;
- de renforcement de la rationalité et de la transparence des affectations en tenant compte des exigences d'une spécialité géographique (bilatéral) ou fonctionnelle (multilatéral ou communautaire);
- l'encouragement de la diversité des recrutements afin de bénéficier d'un plus grand nombre d'agents d'origines diverses ainsi que la mobilité des carrières pour permettre une plus grande adaptation des diplomates à d'autres administrations (publiques ou privées) ;
- la prise en compte des contraintes particulières de la vie diplomatique qui pèsent sur les conjoints, la vie familiale et l'éducation des enfants.

- **Rénover le statut particulier du cadre des fonctionnaires des Affaires étrangères**

La loi n° 84-54/AN-RM du 11 juillet 1984 portant "statut particulier des fonctionnaires du cadre des Affaires étrangères" sera revue et corrigée en vue:

- d'harmoniser ses dispositions avec la Constitution du 25 février 1992, le Statut général des fonctionnaires et la pratique internationale;
- de permettre la prise en compte des besoins spécifiques du métier de diplomate.

5. Renforcer les moyens budgétaires.

Le budget alloué au ministère des Affaires étrangères a connu une progression continue au cours de la décennie écoulée.

Cette tendance devait être maintenue et amplifiée puisque les exigences d'une diplomatie active et performante s'accroissent mal de l'insuffisance de ressources allouées au Département

